

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 23 mars 2022

Délibération n°DE_2022_03_002

Nombre de délégués : 24

Quorum : 13

Votants : 16 dont 5 suppléants

RF
Préfecture de la Meuse

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 31/03/2022
055-200088961-20220323-DE_2022_03_002-DE

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-trois mars, à 17 heures 30, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 16 mars 2022, s'est réuni en Salle d'animations à Bras-sur-Meuse, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.

Ont pris part au vote :

Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Régis BROCARD, Madame Diana MOUNZER, Madame Dominique AARNINK GEMINEL, Monsieur Eric DUMONT, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Alain CHAPE, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Monsieur Jean-Pierre JAUNEL, Madame Catherine COLLINET JUNG, Monsieur Jean-Michel NICOLAS, Monsieur Jean-Paul COLIN, Monsieur Philippe CHARDIN, Monsieur André CORNETTE

Monsieur Jean-Paul COLIN est désigné secrétaire de séance.

4.2 - Formation Culture pour Monsieur Etienne REY

Monsieur Antoni GRIGGIO, Vice-Président en charge de la Culture, expose ce qui suit :

Dans le cadre de sa prise de poste récente sur la coordination du Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturel, Monsieur REY souhaite pouvoir bénéficier d'une formation relative aux fondamentaux de l'EAC.

Le CNAM de Bretagne propose une unité d'enseignement (UE), à suivre à distance, relative à la conception et la conduite de projet EAC qui correspond à ses attentes. Cette formation diplômante, de niveau équivalent master, permettra à Monsieur REY de consolider son cursus universitaire au regard de ses nouvelles missions professionnelles.

Inscrit en auditeur libre, il suivra cette formation en dehors de son temps de travail. Toutefois, il sollicite un remboursement des frais d'inscription par la collectivité. Ceux-ci s'élèvent à 150 €.

Pour accompagner l'agent dans sa démarche, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver le cursus de formation sollicité,
- rembourser les frais d'inscription engagés par l'agent,
- inscrire au budget les crédits nécessaires au règlement de cette prestation,
- autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de la présente décision.

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Syndical

APPROUVE le cursus de formation sollicité par l'agent,

REMBOURSE les frais d'inscription engagés par l'agent,

INSCRIT au budget les crédits nécessaires au règlement de cette prestation,

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de la présente décision.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Julien DIDRY

